

Les aides fiscales du **projet de loi de finances 2011** sont revues à la baisse, les aides qui concerne le développement durable n'échappent pas à la règle avec une baisse générale de 10% par rapport à 2010. Retrouvez ci-dessous dans le tableau les pourcentages du [crédit d'impôt 2011](#) réactualisés par type de matériel.

MATERIEL	CREDIT D'IMPOT 2011	
	Résidence neuve / construction de moins de 2 ans	Résidence de plus de 2 ans
Eolien	45%	45%
Panneaux photovoltaïques***	22%	22%
Solaire thermique	45%	45%
Géothermie	36%*	36%*
Pompe à chaleur Air/Eau	22%	22%
Pompe à chaleur Air/Air	X	X
Pompe à chaleur Eau/Eau	36%	36%
Chaudière à condensation	X	13%
Chaudière bois	22%	22%
Puits canadien	X	X
VMC double flux	X	X
Récupération eau de pluie	22%	22%
Cheminées-Poêles	22%	22%**
Domotique	X	X
Chauffe-eau thermodynamique	36%	36%
Chauffe-eau solaire	45%	45%
Isolation murs intérieurs	X	22%
Isolation murs extérieurs	X	22%
Isolation toits et combles	X	22%
Isolation portes et fenêtres	X	13%
Leds	X	X
DPE	X	45%

* Ce crédit impôt s'applique main d'oeuvre et fourniture du système de captage compris.

** Le credit d'impôt passe à 40% lors d'un remplacement de cheminée ou poêle

*** Credit d'impôt photovoltaïque 2011 gouv dans la limite de 3kw installés (ou la puissance photovoltaïque installé peut être au maximum égale à la puissance consommée dans la maison d'habitation principale x 2)